



Rapport annuel

2025-2026

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Approbation du rapport

Rapport approuvé par la TGIRT en juin 2026

Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche : Gilles Paquet, chemin forestier de la Zec Jaro

En haut à droite : Amélie Denoncourt, envahissement par le Nerprun bourdaine, formation terrain en Estrie

En bas à gauche : Thomas Aubé, sapin baumier affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Table des matières

Introduction	1
1. Informations sur les rencontres de la TGIRT.....	2
2. Portrait des participants à la TGIRT	3
2.1 Composition de la TGIRT	3
2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres.....	7
2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table	8
3. Orientations de la TGIRT.....	9
3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT	9
3.2 Objectifs annuels 2025-2026 de la TGIRT.....	10
3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT.....	13
3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants.....	13
3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration.....	14
3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration	15
3.7 Décisions	16
4. Contenu des rencontres de la TGIRT	17
4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI.....	17
4.2 Processus en lien avec les PAFI	17
4.3 Acquisition de connaissances	18
4.4 Activités de transfert de connaissances.....	18
4.5 Maintien de la certification forestière	18
4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT	18
4.7 Autres éléments « administratifs »	19
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT ..	19
4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci.....	20
5. Acquisition de connaissances.....	21
5.1 Comités de travail	21
5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC).....	23
5.3 Visites terrain et autres activités de communication	26
6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT	28
6.1 Bilan du fonctionnement de la TGIRT	28
6.2 Recommandations pour le fonctionnement de la TGIRT	32
Conclusion	33
Acronymes	34
Glossaire.....	35
Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT	36
Annexe B – Identification des consultations publiques PAFI réalisées.....	37
Annexe C – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches *.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2025-2026	2
Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2025-2026	3
Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2025-2026	7
Tableau 4 – Taux annuel de participation des délégués par groupe d'intérêt	8
Tableau 5 – Objectifs annuels 2025-2026 et leur état d'avancement	10
Tableau 6 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2025-2026	13
Tableau 7 – Objectif local d'aménagement en cours d'élaboration par la TGIRT en 2025-2026	14
Tableau 8 – Mesure d'harmonisation des usages (MHU) fixée en 2025-2026	15
Tableau 9 – Décisions prises en 2025-2026	16
Tableau 10 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2025-2026	23
Tableau 11 – Taux de satisfaction des délégués en 2025-2026	28
Tableau 12 – Éléments à améliorer pour que les rencontres soient satisfaisantes en 2025-2026	29
Tableau 13 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2025-2026	30
Tableau 14 – Identification des consultations publiques PAFI réalisées en 2025-2026	37

Liste des figures

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique	20
Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2025-2026	36
Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2025-2026	36

Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour l'unité d'aménagement (UA) 121-71. La TGIRT a pour mandat de proposer au MRNF un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2025-2026, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, a été assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MRNF. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MRNF et la MRC délégataire désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny (ci-après désignée comme « organisme responsable »).

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI). Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année, ce qui a été le cas en 2025-2026 (voir l'Annexe B).

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MRNF ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MRNF. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2025-2026. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates et les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2025-2026

Date de la rencontre	Lieu de la rencontre
4 juin 2025	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
11 septembre 2025	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
10 décembre 2025	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
12 février 2026	En visioconférence

2. Portrait des participants à la TGIRT

2.1 Composition de la TGIRT

Les *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches* prévoient dix-neuf (19) sièges pour les délégués, regroupés sous quatorze (14) groupes d'intérêt. Ceux-ci participent directement aux décisions prises par la TGIRT. Il est également prévu que la TGIRT accueille de façon régulière sept (7) personnes-ressources qui apportent une expertise additionnelle, sans participer directement aux décisions prises par la TGIRT. Le tableau 2 ci-après présente la composition de la TGIRT en 2025-2026.

Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2025-2026

Délégués (avec droit de décision)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Premières Nations	Communautés autochtones	1 siège	M. Pier-Alexandre Grenier (à partir du 4 juin 2025)	Bureau du Ndakina – W8banaki
Exploitation et Industrie forestière	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA)	1 siège, volume résineux	M. Dave Chouinard	Matériaux Blanchet
		1 siège, volume feuillu	M. Jonathan Grandmont (jusqu'au 4 juin 2025)	Domtar
			M. Michel Dumont (à partir du 11 septembre 2025)	Domtar
	Titulaires d'un permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU)	1 siège	M. Martin Béland (jusqu'au 10 décembre 2025)	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)
			M. Miguel Germé (à partir du 12 février 2026)	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Certification forestière	Détenteur de certificat forestier	1 siège	M. Hugo Matte	Gestion Forap
Territoire	Municipalités régionales de comté (MRC) avec forêt publique	3 sièges	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune	Zones d'exploitation contrôlées (ZEC)	1 siège	M. Gilles Paquet (jusqu'au 11 septembre 2025) M. Jason Gilbert (à partir du 10 décembre 2025)	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro) Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
	Pourvoiries	1 siège	M. Dany Garant (à partir du 4 juin 2025)	Association des pourvoiries de Chaudière-Appalaches—Isle-aux-Grues
	Trappeurs	1 siège	Siège vacant	
	Chasseurs et pêcheurs	1 siège	M. Martin Gaudreau (à partir du 4 juin 2025)	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc	Parcs régionaux	1 siège	M. Mathieu Turcotte (jusqu'au 10 décembre 2025) M. Jean-François Préfontaine (à partir du 12 février 2026)	MRC des Etchemins Parc régional du Massif du Sud

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Environnement	Conseil régional de l'environnement	1 siège	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau	Organismes de bassin versant	1 siège	Mme Véronique Brochu	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Acériculture	Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	1 siège, Beauce 1 siège, Lotbinière 1 siège, Appalaches	M. Steve Cadorette M. Yvon Marcoux Mme Marie Brousseau	
Agricole	Exploitants agricoles	1 siège	Siège vacant	

Personnes-ressources (sans droit de décision)				
Catégories	Expertise	Siège à la TGIRT	Personne-ressource	Organisation
MRC délégataire désignée	Coordonnatrice de la TGIRT	1 siège	Mme Amélie Denoncourt*	MRC de Montmagny
Ministère	Représentante TGIRT (DGfO)	1 siège	Mme Lucie Tessier*	MRNF
	Chef d'unité de gestion (UG)	1 siège	M. Sylvain Lamontagne	MRNF
	Ingénieur forestier (UG)	1 siège	M. Jason Lamontagne *	MRNF
Autres	Personne-ressource en acériculture	1 siège	M. Daniel Gagnon	Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
	Personne-ressource faunique	1 siège	Mme Shona-Gabrielle Bélanger	Réseau Zec
	Personne-ressource en environnement	1 siège	M. Anthony Drouin M. Louis Bélanger (rencontre du 11 septembre 2025)	Nature Québec

Notes au sujet du tableau 2 :

- Les groupes d'intérêt dont la case est colorée font partie de la liste des personnes ou organismes qui doivent être invités selon l'article 55, paragraphe 2, de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF). Les autres groupes d'intérêt sont des personnes ou organismes dont la présence a été jugée pertinente par l'organisme responsable de la TGIRT, la TGIRT ou le Ministère, pour la région de Chaudière-Appalaches.
- Le tableau 2 identifie également les changements de délégués ou de personnes-ressources durant l'année. Les dates indiquées pour les changements sont celles où la personne a siégé à une rencontre pour la dernière ou la première fois, ce qui explique la période séparant le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre.
- Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont les membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le fonctionnement de la TGIRT.

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres

Le tableau 3 ci-dessous présente le nombre de participants aux rencontres, sans égard à leur appartenance à un groupe d'intérêt. À titre de comparaison, les données des quatre années précédentes sont indiquées dans les lignes du bas.

Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2025-2026

Date de la rencontre		Nombre de participants	Nombre de participants prévus	Taux de participation
4 juin 2025	Délégués	12	17	71 %
	Personnes-ressources	6	7	100 %
11 septembre 2025	Délégués	13	17	76 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
10 décembre 2025	Délégués	12	17	71 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
12 février 2026	Délégués	16	17	94 %
	Personnes-ressources	6	7	100 %
2025-2026	Délégués	53	67	78 %
	Personnes-ressources	24	28	86 %
2024-2025	Délégués	51	62	82 %
	Personnes-ressources	26	28	93 %
2023-2024	Délégués	53	61	87 %
	Personnes-ressources	24	27	89 %
2022-2023	Délégués	50	63	79 %
	Personnes-ressources	24	25	96 %
2021-2022	Délégués	49	64	77 %
	Personnes-ressources	22	22	100 %

Le taux de participation des délégués pour les 4 rencontres de l'année est donc de 78 %. Il s'agit d'une baisse par rapport aux trois dernières années, mais ce taux demeure supérieur à celui de la première année où ce taux a été calculé, en 2021-2022 (77 %).

La Figure 2 à l'Annexe A illustre, sous forme de graphique, l'évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2025-2026.

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table

Le tableau 4 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2025-2026. À titre de comparaison, les taux de participation des quatre années précédentes sont indiqués dans les quatre colonnes de droite.

Tableau 4 – Taux annuel de participation des délégués par groupe d'intérêt

Groupe d'intérêt	Taux de participation En 2025-2026	Taux de participation En 2024-2025	Taux de participation En 2023-2024	Taux de participation En 2022-2023	Taux de participation En 2021-2022
Communautés autochtones	100 %	50 %	NA	NA	NA
BGA	88 %	88 %	100 %	88%	88%
Titulaires d'un PRAU	50 %	50 %	50 %	75%	25%
Détenteur de certificat forestier	100 %	75 %	75 %	67%	100%
MRC avec forêt publique	75 %	92 %	83 %	83%	92%
ZEC	100 %	75 %	50 %	75%	50%
Pourvoiries	75 %	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant
Trappeurs	Vacant	Vacant	100 %	50%	0%
Chasseurs et pêcheurs	100 %	75 %	100 %	75%	75%
Parcs régionaux	75 %	100 %	75 %	75%	100%
Conseil régional de l'environnement	100 %	100 %	100 %	100%	100%
OBV	50 %	100 %	100 %	100%	25%
Acériculteurs	58 %	75 %	100 %	75%	100%
Exploitants agricoles	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant

La Figure 3 à l'Annexe A illustre, sous forme de graphique, l'évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2025-2026.

3. Orientations de la TGIRT

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs généraux sont visés de façon récurrente dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT :

- 1) Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ;
- 2) Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ;
- 3) Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ;
- 4) Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ;
- 5) Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ;
- 6) Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT.

Les **Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI)** incluent les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).

(voir le glossaire pour les définitions)

3.2 Objectifs annuels 2025-2026 de la TGIRT

En 2025-2026, la TGIRT s'est fixée des objectifs plus spécifiques à atteindre. Le tableau 5 ci-dessous présente ces objectifs annuels 2025-2026, ainsi que leur état d'avancement.

Tableau 5 – Objectifs annuels 2025-2026 et leur état d'avancement

Enjeux	Objectifs 2025-2026	État d'avancement
Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	Décrire l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages d'importance	En cours Les travaux du comité de travail se sont poursuivis. Les réflexions ont cheminé, des méthodologies ont été envisagées, des propositions de projet d'acquisition de connaissances ont été élaborées.
	Convenir de critères et d'une procédure d'identification des chemins multiusages d'importance	
	Convenir de critères et d'une procédure de caractérisation des chemins multiusages d'importance	
Maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle des milieux structurés de Chaudière-Appalaches	Définir des mesures d'harmonisation des usages pour les infrastructures (chemins, sentiers, belvédères, refuges, etc.) ou les zones (lacs, rivières, sommets, etc.) d'importance dans les milieux structurés	Non atteint L'élaboration des ententes d'harmonisation devait reprendre en même temps que la mise à jour de l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud, pour assurer une cohérence entre les ententes et ainsi faciliter leur application dans le cadre de la planification forestière. Cette mise à jour aura finalement lieu plus tard.
Protection de maalhakws (frêne noir) comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	Diffuser l'information sur l'état des connaissances actuelles sur le frêne noir et sur les façons d'agir proactivement à sa protection	Atteint Fait lors d'une présentation à la rencontre TGIRT de février 2026
	Décrire l'enjeu de la protection du frêne noir comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	En cours Présentation prévue lors de la 1 ^{ère} rencontre 2026-2027

Enjeux	Objectifs 2025-2026	État d'avancement
Protection des peuplements à haute valeur écologique	Décrire l'enjeu de la protection des peuplements à haute valeur écologique	En cours Des discussions et des réflexions sont en cours à ce sujet ; des documents de travail sont en élaboration.
	Identifier des types de peuplements à haute valeur écologique visés	Atteint Le comité a identifié 5 types de peuplements.
Conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques	Décrire le sous-enjeu de la conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques	En cours Une rencontre exploratoire a eu lieu pour débiter les réflexions.
	Proposer des actions à prendre pour s'assurer de la conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques	Non atteint Le comité ne s'est pas rendu là dans ses réflexions.
Impacts de l'épidémie de Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)	Diffuser l'information concernant les avantages d'être proactifs dans la planification forestière dans un contexte d'épidémie de TBE	Atteint Fait lors d'une présentation à la rencontre TGIRT de décembre 2025.
	Fournir un appui aux démarches de considération de l'épidémie de TBE de façon proactive dans la planification forestière	Atteint La TGIRT a été consultée pour des secteurs d'intervention potentiels (SIP) dans des peuplements forestiers ayant subi de la défoliation par la TBE, à l'automne 2025.

Enjeux	Objectifs 2025-2026	État d'avancement
Contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par les Nerpruns bourdaine et cathartique	Diffuser l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires	Atteint Fait en transmettant l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns à chaque rencontre de la TGIRT.
	Fournir un appui au Groupe de travail sur les nerpruns et à ses partenaires lorsque nécessaire	Atteint Fait en désignant la coordonnatrice de la TGIRT pour participer aux rencontres du Groupe de travail sur les nerpruns et en approuvant la réalisation d'un PAC pour la détection du nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière.
Intégration des changements climatiques dans les travaux de la TGIRT	Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques lors du traitement de chaque enjeu	Atteint Fait entre autres lors de l'atelier d'intégration des enjeux locaux au PAFIT 2028-2033 dans un contexte de changements climatiques, en décembre 2025.

Constats concernant l'atteinte des objectifs annuels de la TGIRT

Le niveau d'atteinte des objectifs annuels est somme toute satisfaisant. La TGIRT a su mener de front plusieurs dossiers. Seuls les enjeux du « Maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle des milieux structurés de Chaudière-Appalaches » et de « Conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques » auraient nécessité plus de rencontres pour que les dossiers cheminent.

Les objectifs qui nécessitent un important travail en dehors des rencontres régulières de la TGIRT demeurent toutefois plus difficiles à atteindre, surtout lorsque l'échéancier ne dépend pas uniquement de la TGIRT et de ses membres.

3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT

Le tableau 6 ci-dessous présente les nouveaux enjeux qui ont été identifiés par la TGIRT en 2025-2026.

Tableau 6 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2025-2026

Enjeu	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Protection de maalhakws (frêne noir) comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2025-2027 de la TGIRT. Les objectifs plus spécifiques qui découlaient de cet enjeu sont exposés à la section 3.2.
Protection des peuplements à haute valeur écologique	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2025-2027 de la TGIRT. Les objectifs plus spécifiques qui découlaient de cet enjeu sont exposés à la section 3.2.
Conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2025-2027 de la TGIRT. Les objectifs plus spécifiques qui découlaient de cet enjeu sont exposés à la section 3.2.
Impacts de l'épidémie de Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2025-2027 de la TGIRT. Les objectifs plus spécifiques qui découlaient de cet enjeu sont exposés à la section 3.2.

3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants

Comme lors des années précédentes, plusieurs membres ont exprimé des préoccupations quant à l'absence d'un mécanisme permettant de discuter des projets d'aires protégées dans le cadre des travaux de la TGIRT. Certains partenaires considèrent que ces projets peuvent avoir des répercussions importantes sur les usages de la forêt publique et souhaiteraient pouvoir échanger davantage à leur sujet.

3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. »

Le tableau 7 ci-dessous présente des objectifs locaux d'aménagement qui étaient en cours d'élaboration en 2025-2026.

Tableau 7 – Objectif local d'aménagement en cours d'élaboration par la TGIRT en 2025-2026

Objectif local d'aménagement	Informations supplémentaires sur l'objectif local d'aménagement
Optimiser l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	L'OLA a été proposé de façon préliminaire en 2024-2025 par le comité de travail sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches, entre autres pour mettre en évidence <i>a priori</i> la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière. Il n'a toutefois pas fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT. Cet OLA viserait le partage des responsabilités pour l'entretien des chemins, le développement cohérent entre les usagers du territoire, etc.
Protéger maalhakws (frêne noir) comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	Les grandes lignes de l'OLA ont été proposées de façon préliminaire par la Nation W8banaki lors d'une présentation sur l'état des connaissances actuelles sur le frêne noir et sur les façons d'agir proactivement à sa protection, en 2025-2026. La présentation d'une fiche enjeu-solution plus complète était prévue à l'ordre du jour de la première rencontre 2026-2027 de la TGIRT. L'OLA n'a toutefois pas fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT. Cet OLA viserait différentes mesures opérationnelles afin de protéger le frêne noir, ce qui permettrait à la Nation W8banaki de poursuivre ses activités traditionnelles de vannerie.
Protéger les peuplements à haute valeur écologique	Les grandes lignes de l'OLA ont été identifiées de façon préliminaire par le comité de travail sur la protection des peuplements à haute valeur écologique. La présentation d'une fiche enjeu-solution plus complète était prévue à l'ordre du jour de la première rencontre 2026-2027 de la TGIRT. L'OLA n'a toutefois pas fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT. Cet OLA viserait différentes mesures pour protéger les vieilles forêts et témoins écologiques, les peuplements matures à type écologique rare, les cédrières anciennes de type RC38, les marécages arborescents riverains et les aires protégées candidates de Gestion Forap.

Objectif local d'aménagement	Informations supplémentaires sur l'objectif local d'aménagement
Considérer les contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par les Nerpruns bourdaine et cathartique	Le plan d'action 2025-2027 de la TGIRT prévoit la rédaction d'une fiche enjeu-solution sur les contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par les Nerpruns bourdaine et cathartique. L'approbation d'un PAC pour la détection du nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière et la participation de la coordonnatrice de la TGIRT aux rencontres du Groupe de travail sur les nerpruns en 2025-2026 permettront d'alimenter la rédaction de cet OLA en 2026-2027.

3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « une mesure d'harmonisation des usages (MHU) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale (...) Les mesures d'harmonisation des usages déterminées par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. »

Le tableau 8 ci-après présente une nouvelle MHU qui a été fixée en 2025-2026 pour l'UA 121-71.

Tableau 8 – Mesure d'harmonisation des usages (MHU) fixée en 2025-2026

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
24	Éviter toute coupe de frêne noir. Contacter la Nation W8banaki avant toute coupe de frêne noir dans l'éventualité où la coupe est inévitable. Contacter la Nation W8banaki en cas de découvertes archéologiques fortuites lors des travaux.	Protection du frêne noir Signalement de découvertes archéologiques fortuites	En lien avec les modifications au PAFIO (nouveaux chemins et changement de traitement) ayant fait l'objet d'une consultation dirigée en 2025-2026	Nation W8banaki

3.7 Décisions

Outre les décisions d'ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, adoption d'un calendrier de rencontres, adoption du rapport annuel, adoption du plan d'action, etc.), la TGIRT a pris 3 décisions en 2025-2026. Ces décisions sont compilées dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 – Décisions prises en 2025-2026

Numéro des décisions	Décisions	Note
DEC_2025-06-04_04	Les délégués de la TGIRT décident de déposer une position commune pour la TGIRT Chaudière-Appalaches, afin de signifier à la ministre qu'ils souhaitent que les processus de concertation et de consultation soient maintenus dans le futur régime forestier, et que ce maintien soit clairement identifié à la loi.	Une lettre officielle de la TGIRT a été envoyée à la ministre Maïté Blanchette-Vézina le 27 juin 2025.
DEC_2025-12-10_03	Les délégués de la TGIRT décident de demander au MELCCFP (secteur Faune) de venir présenter un état de situation des populations d'originaux dans la région, afin d'éclairer les discussions au sujet des besoins en habitat de l'original.	La présentation était prévue au début de l'année 2026-2027.
DEC_2026-02-12_03	La TGIRT Chaudière-Appalaches accepte la proposition de projet d'acquisition de connaissances déposée par l'OBV du Chêne pour réaliser des inventaires de détection du nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière. La somme de 21 035 \$ sera réservée pour la réalisation de ce projet par l'OBV du Chêne, à même les budgets du PADF.	

Note : Les décisions sont numérotées ainsi : DEC + la date de la rencontre + un numéro séquentiel.

4. Contenu des rencontres de la TGIRT

Cette section présente les sujets abordés lors des rencontres afin de répondre aux objectifs généraux de la TGIRT.

4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets abordés lors des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ». La TGIRT a consacré 473 min (7,9 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 40,1 % du temps de rencontre.

- Atelier d'élaboration du Plan d'action 2025-2027
- Finalisation et Adoption du plan d'action 2025-2027 de la TGIRT
- Atelier sur l'intégration des enjeux locaux au PAFIT 2028-2033 dans un contexte de changements climatiques
- Présentation : Être proactif dans un contexte d'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)
- Préoccupations pour l'intégration des besoins d'habitat de l'orignal dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)
- État de situation concernant le dossier acéricole (à chaque rencontre) :
 - o Résultats du Sondage sur la perception des Québécois sur l'acériculture et les forêts publiques
 - o Entente de principe convenue entre le MRNF et les PPAQ
 - o Détermination des Potentiels acériques à prioriser (PAP)
 - o Consultation de la TGIRT sur les PAP
 - o Résultats de la consultation TGIRT et de la consultation publique sur les PAP
 - o Suivi des demandes d'agrandissement des acériculteurs
 - o Autres suivis et éléments d'information divers
- Activités du Groupe de travail sur les Nerpruns et guide régional du MRNF

4.2 Processus en lien avec les PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 149 min (2,5 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 12,6 % du temps de rencontre.

- Présentation de la Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN) pour l'UA 121-71
- Présentation des secteurs d'intervention potentiels pour les modifications au PAFIO et consultation publique
- Consultation externe ciblée pour la désignation légale de milieux humides d'intérêt (MHI)
- Présentation des enjeux du PAFIT 2023-2028 qui pourraient faire l'objet d'un portrait
- Présentation de l'état de situation de certains enjeux du PAFIT 2023-2028 à mi-parcours
- Questionnement sur la modification des limites d'un MHI dans Lotbinière
- Résultats des consultations ciblées
- Bilan général de la consultation publique PAFIO

4.3 Acquisition de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ». La TGIRT a consacré 190 min (3,2 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 16,1 % du temps de rencontre.

- Présentation de l'état d'avancement de l'outil de visualisation 3D
- Utilisation des outils 2D et 3D dans le cadre d'une consultation PAFIO
- Proposition de PAC sur Nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL)
- Proposition de PAC sur la cartographie et les caractéristiques du réseau de chemins forestiers de Chaudière-Appalaches
- Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC lorsque ces sujets n'étaient pas traités à l'ordre du jour

4.4 Activités de transfert de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ». La TGIRT a consacré 162 min (2,7 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 13,7 % du temps de rencontre.

- Présentation du protocole d'intervention en forêt publique en cas d'occurrence de Nerpruns
- Travaux d'éclaircie précommerciale (EPC) par puits de lumière dans la FSL et fiche d'information
- Mise en contexte des travaux prévus sur les changements climatiques par le MRNF
- Présentation « Changements climatiques 101 »
- Synthèse du portrait des changements climatiques régionaux et options d'adaptation
- Rapport sur les insectes et les maladies des arbres en Chaudière-Appalaches en 2025
- Présentation sur le frêne noir et l'enjeu de sa protection

4.5 Maintien de la certification forestière

Ci-dessous est présenté le sujet à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui a servi à répondre à l'objectif « Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ». La TGIRT a consacré 10 min (0,2 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 0,9 % du temps de rencontre.

- Résultats de l'audit FSC 2025

4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 65 min (1,1 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 5,5 % du temps de rencontre.

- Mots de bienvenue, tours de table et activités brise-glace
- Sondages de satisfaction
- Présentation sur la bonne attitude à adopter à la TGIRT
- Reconnaissance de la contribution des membres qui ont quitté

4.7 Autres éléments « administratifs »

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à assurer le fonctionnement technique de la TGIRT. La TGIRT a consacré 141 min (2,4 h) en 2025-2026 à cet objectif, soit 12,0 % du temps de rencontre.

- Lecture et adoption des ordres du jour
- Lecture et approbation des comptes-rendus des dernières rencontres
- Suivis des actions découlant des dernières rencontres
- Présentation et approbation du *Rapport annuel 2024-2025 de la TGIRT*
- Adoption du calendrier annuel
- Points d'information :
 - Précisions en lien avec le Projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier
 - Retour sur le sondage de l'Association forestière des deux rives (AF2R) sur les besoins en formation
 - Processus de concertation sur les propositions d'aires protégées
 - Processus de concertation sur les espèces exotiques envahissantes

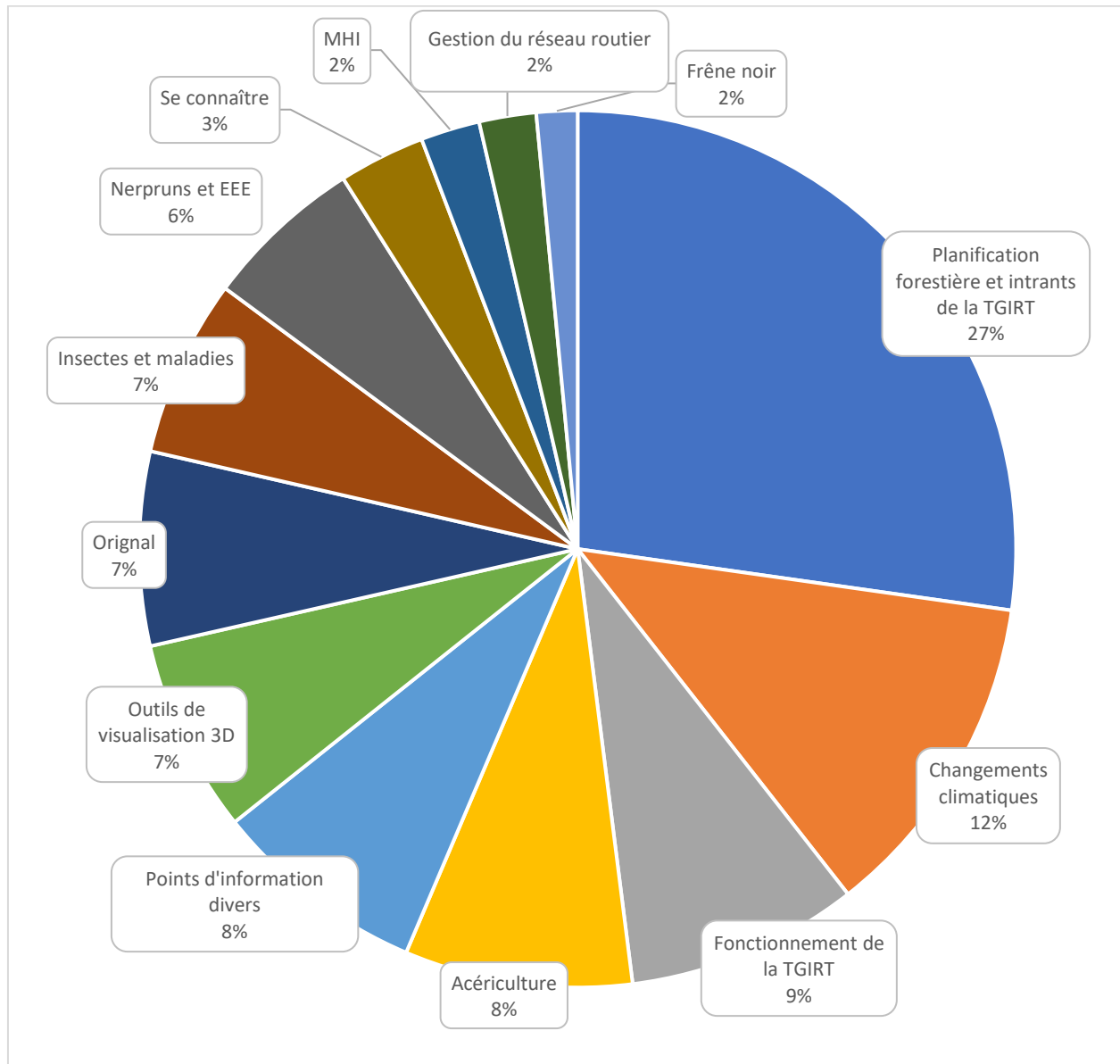
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT

Aucun élément de divergence n'a nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT en 2025-2026.

4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci

La figure 1 ci-dessous présente la proportion du temps de rencontre qui a été consacré à chaque thématique.

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique



5. Acquisition de connaissances

5.1 Comités de travail

Le but premier des comités de travail de la TGIRT est de rassembler les principaux intéressés, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT.

En 2025-2026, trois comités de travail étaient actifs :

Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches

- Le Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches s'est réuni une fois en 2025-2026 ;
- Le comité est composé de huit participants (Coordonnatrice TGIRT, Représentant MRNF, Représentant BGA, Représentant Entrepreneur forestier, Représentant MRC, Représentant OBV, Représentant faunique, Représentant acéricole) ;
- En 2025-2026, le comité a pu :
 - Élaborer une ébauche de proposition de PAC sur l'état du réseau de chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Trouver des sources de financement alternatives pour la réalisation de ce PAC¹.
- Les prochaines étapes pour le comité consistent à :
 - Réaliser un projet d'acquisition de connaissances pour cartographier le réseau de chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Convenir de critères et d'une procédure de caractérisation des chemins multiusages d'importance en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Participer au projet régional mené par le Conseil de bassin versant de la rivière Chaudière pour obtenir un portrait de l'état du réseau de chemins et développer des outils d'aide à la décision ;
 - Présenter l'état de situation à la TGIRT.

¹ Une proposition de projet porteur a été déposé à la Fondation de la faune du Québec (FFQ) par le Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), dans lequel les travaux du comité de travail de la TGIRT pourraient s'insérer. Au moment de finaliser le Rapport annuel de la TGIRT 2025-2026, le COBARIC était toujours en attente d'une réponse de la FFQ.

Comité sur l'enjeu de la conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques

- Le Comité sur l'enjeu de la conciliation des activités acéricoles et du maintien des habitats fauniques s'est réuni une fois en 2025-2026 ;
- Pour cette première rencontre, qui se voulait exploratoire, onze personnes ont participé (Coordonnatrice TGIRT, 2 représentants MRNF, 4 représentants fauniques, 2 représentants acéricoles et 2 représentants environnement) ;
- En 2025-2026, le comité a pu :
 - Approfondir la thématique ;
 - Commencer à recueillir les besoins liés aux habitats fauniques et ceux liés à l'acériculture.
- Les prochaines étapes pour le comité consistent à :
 - Continuer à recueillir les besoins liés aux habitats fauniques et ceux liés à l'acériculture ;
 - Creuser la problématique et préciser l'enjeu ;
 - Présenter l'état de situation à la TGIRT.

Comité sur l'enjeu de la protection des peuplements à haute valeur écologique

- Le Comité sur l'enjeu de la protection des peuplements à haute valeur écologique s'est réuni deux fois en 2025-2026 ;
- Le comité est composé de sept participants (Coordonnatrice TGIRT, Représentante MRNF, 2 Représentants environnement, Représentante OBV, Représentant BGA et Représentante MRC) ;
- En 2025-2026, le comité a pu :
 - Identifier les catégories de peuplements à haute valeur écologique à considérer ;
 - S'entendre sur la portée de l'enjeu ;
 - Être informé des orientations à venir du MRNF concernant les témoins écologiques et les îlots de vieillissement ;
 - Être informé des résultats de l'analyse du rapport sur les peuplements matures à type écologique rare (PAC réalisé par le CRECA) par la direction de la protection des forêts (DPF) ;
 - Être informé du traitement par le MRNF des marécages arborescents riverains identifiés par le CRECA, et discuter des enjeux de l'identification de ces marécages arborescents riverains.
- Les prochaines étapes pour le comité consistent à :
 - Présenter l'état des dossiers à la TGIRT ;
 - Déposer une demande au MRNF en lien avec l'identification des marécages arborescents riverains ;
 - Rédiger une fiche enjeu-solution sur la protection des peuplements à haute valeur écologique.

5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

En 2025-2026, deux PAC étaient d'actualité, et un autre était en élaboration. Le tableau 10 identifie ces PAC, leur année d'acceptation et de financement ainsi que leur état d'avancement au 31 mars 2026. Une description plus détaillée est faite ci-après, pour les projets pour lesquels il y avait de nouvelles informations à présenter.

Tableau 10 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2025-2026

Nom du PAC	Année d'acceptation et de financement	État d'avancement au 31 mars 2026
Projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO de Chaudière-Appalaches	2023-2024 2024-2025 2025-2026	Accepté en 2023-2024, la réalisation s'étend sur trois ans, de 2024-2025 à 2026-2027 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet d'acquisition de connaissances sur le nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière	2025-2026 2026-2027	Accepté à la fin 2025-2026, le financement et la réalisation du projet se feront en 2026-2027 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet d'acquisition de connaissances sur l'état du réseau de chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches	NA	En élaboration Description à venir dans un prochain rapport annuel

Projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de Chaudière-Appalaches

Enjeu concerné

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'inefficience des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) en Chaudière-Appalaches en raison des barrières créées par le jargon forestier et l'inefficacité des cartes 2D pour communiquer de l'information au grand public.

Objectifs du projet

Le projet vise à acquérir des connaissances sur les effets de l'utilisation d'outils de visualisation 3D de données forestières dans le cadre d'une consultation publique sur le PAFIO.

Grandes lignes du projet

- Développement d'un outil de visualisation 3D ;
- Utilisation de l'outil dans le cadre de la consultation sur le PAFIO prévue en 2025 ;
- Comparaison des résultats des consultations PAFIO antérieures avec les résultats de la consultation PAFIO 2025 ;
- Communication des résultats du projet.

Mandataire

La MRC de Montmagny est le mandataire pour ce projet. Le Centre en imagerie numérique et en médias interactifs (CIMMI)² ainsi que le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)³ sont responsables de développer l'outil de visualisation 3D nécessaire pour ce PAC.

Résultats obtenus en 2025-2026 :

- Version fonctionnelle de l'outil de visualisation 3D (nommé Géosylva), via Unreal Engine ;
- Développement de questionnaires à utiliser avec les membres de la TGIRT pour mesurer les effets de l'utilisation d'un outil de visualisation 3D dans le cadre d'une consultation PAFIO ;
- Utilisation de Géosylva et des questionnaires dans le cadre de la consultation PAFIO 2025 ;
- Compilation préliminaire des résultats et présentations à différentes clientèles.

Résultats attendus en 2026-2027 :

- Rapport de projet ;
- Diffusion des résultats à la TGIRT, dans une revue spécialisée et autres.

Budget réservé au PADF 2025-2026 : 0 \$ (le montant complet du projet, 31 496,25 \$, avait été engagé en 2023-2024 et en 2024-2025)

² Le CIMMI est un centre collégial de transfert technologique (CCTT) spécialisé dans le développement de technologies en traitement d'images numériques, de système de réalité virtuelle et augmentée et d'applications Web et mobile. Il offre aux entreprises des services-conseils d'experts et les accompagne dans leur démarche d'innovation. (<https://cimmi.ca/>)

³ Le CERFO est également un CCTT qui a pour mandat d'offrir des services de recherche appliquée, d'accompagnement stratégique et de soutien, de transfert de connaissance et de formation à la communauté forestière. (<https://cerfo.qc.ca/>)

Projet d'acquisition de connaissances sur le nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

Enjeux concernés

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'impact potentiel de l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes (PEE) comme le nerprun bourdaine sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt. La détection rapide des PEE permet d'augmenter les chances de contrôler l'envahissement et de réduire les impacts sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt.

Objectifs du projet

- Objectif principal : confirmer/infirmar la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) :
 - dans les boisés associés à la PRANA 2025-2026 et à la banque de secteurs d'intervention (le « 300 % ») ;
 - dans les boisés associés aux interventions de 2000 et 2010 ;
 - dans les boisés autour des signalements découverts en 2023 avec un précédent PAC ;
 - dans les sentiers où un effort d'éradication a déjà été réalisé (suivi) ;
 - dans chacun des grands secteurs de la FSL (au moins un suivi par secteur).
- Objectif secondaire : permettre une mise à jour auprès des acteurs concernés sur l'état actuel de la situation dans la FSL et ainsi favoriser des prises de décision éclairées selon les risques documentés et le portrait actualisé.

Grandes lignes du projet

- Sélection d'aires propices au nerprun bourdaine pour la création d'un itinéraire pour la campagne terrain ;
- Campagne terrain à pied avec géolocalisation par points GPS et prise de notes ;
- Compilation des données, analyse, cartographie et rédaction d'un rapport ;
- Présentation à la TGIRT, diffusion des résultats et des signalements.

Mandataire

L'OBV du Chêne est le mandataire pour ce projet.

Résultats attendus

- Données brutes et compilées (incluant les données géomatiques) ;
- Cartographie des sites visités ;
- Caractérisation des colonies de nerprun bourdaine identifiées (si applicable) ;
- Signalements dans la base de données Sentinelle ;
- Rapport final, incluant des recommandations ;
- Présentation synthèse des résultats.

Budget réservé au PADF 2025-2026 : 0 \$ (le montant du projet, 21 035 \$, sera engagé en 2026-2027)

5.3 Visites terrain et autres activités de communication

Visite terrain

Aucune visite terrain avec les membres de la TGIRT n'a été organisée par la TGIRT en 2025-2026.

Une visite terrain en Estrie, organisée par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) et le CRECA, a été proposée aux membres de la TGIRT, afin de visualiser les impacts d'un envahissement par le Nerprun bourdaine sur les écosystèmes et sur les usages forestiers. Seule la coordonnatrice de la TGIRT a participé à cette visite terrain.

Assemblée des Partenaires

L'Assemblée des partenaires de la TGIRT de Chaudière-Appalaches est un événement bisannuel qui vise à rassembler les personnes et organisations ayant des intérêts dans la forêt publique de la région. Cette rencontre permet de faire le point sur les travaux de la TGIRT, de favoriser le réseautage entre les acteurs du milieu forestier et de renforcer la collaboration autour de l'aménagement durable des forêts publiques. Elle permet également de nommer ou élire les délégués qui siègeront à la TGIRT pour un mandat de deux ans.

Il n'y a pas eu d'Assemblée des partenaires en 2025-2026, comme elles ont lieu une année sur deux, et qu'une Assemblée des partenaires avait eu lieu en 2024-2025.

Autres activités de communication

Au cours de l'année 2025-2026, la coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches a participé à différentes activités de communication et de transfert de connaissances visant à faire connaître les travaux de la table ainsi que les initiatives développées dans la région.

Présentation du projet Géosylva

Le projet d'utilisation de l'outil de visualisation 3D Géosylva par la TGIRT Chaudière-Appalaches dans le cadre d'une consultation publique portant sur les modifications prévues au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) a fait l'objet de plusieurs présentations. Cette initiative, développée afin de faciliter la compréhension des interventions forestières projetées et d'améliorer la participation du public aux consultations, a suscité un intérêt marqué auprès des intervenants du milieu forestier.

Le projet a été présenté à trois reprises au cours de l'année :

- Colloque 2026 de l'Association forestière du Sud du Québec (AFSQ), à Adstock, le 22 octobre 2025 ;
- Atelier provincial conjoint des coordonnateurs TGIRT, tenu en ligne le 30 octobre 2025 ;
- Café-conférence forestier, à Québec et en ligne, le 27 janvier 2026.

Ces présentations ont permis de faire connaître l'approche novatrice développée par la TGIRT Chaudière-Appalaches et de partager les résultats obtenus avec d'autres organisations et professionnels du secteur forestier.

Présentation aux étudiants en Technique forestières du Cégep de Sainte-Foy

Dans une perspective de sensibilisation de la relève forestière, une présentation a également été offerte aux étudiants du programme de Technique forestière du Cégep de Sainte-Foy. Cette rencontre avait pour objectif de faire connaître le rôle des TGIRT dans le processus de planification forestière ainsi que les principaux projets et réalisations de la TGIRT Chaudière-Appalaches.

La présentation a permis d'aborder les mécanismes de concertation régionale, les enjeux liés à l'harmonisation des usages en forêt publique et l'importance de la participation des différents utilisateurs du territoire dans l'aménagement durable des forêts. Les étudiants ont également pu découvrir des exemples concrets de projets réalisés par la TGIRT Chaudière-Appalaches et mieux comprendre le rôle joué par les partenaires régionaux dans la gestion intégrée des ressources et du territoire.

6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT

6.1 Bilan du fonctionnement de la TGIRT

Taux de satisfaction des membres de la TGIRT

Le taux de satisfaction concernant le fonctionnement de la TGIRT a été systématiquement évalué à chaque rencontre en 2025-2026, en attribuant une note sur 10 (1 étant totalement insatisfait et 10 étant totalement satisfait). La principale question posée afin d'évaluer ce taux de satisfaction était celle demandée par le MRNF :

« Quel est votre degré de satisfaction générale à l'égard de votre participation à cette rencontre de la TGIRT ? »

On précisait alors qu'une rencontre satisfaisante était caractérisée par les éléments suivants :

- La présentation de documents et le partage d'informations sont de qualité ;
- L'ordre du jour est bien structuré et son contenu est respecté ;
- La façon dont les membres peuvent intervenir à la table est clairement présentée ;
- Le déroulement et les discussions se font dans une atmosphère de respect et de convivialité ;
- Le temps alloué aux échanges est adéquat pour que tous puissent s'exprimer.

Le tableau 11 présente le taux de satisfaction pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres.

Tableau 11 – Taux de satisfaction des délégués en 2025-2026

	4 juin 2025 (11 réponses)	11 septembre 2025 (14 réponses)	10 décembre 2025 (11 réponses)	12 février 2026 (8 réponses)	4 rencontres 2025-2026 (44 réponses)
Taux de satisfaction 2025-2026	84 %	85 %	91 %	95 %	89 %
	6 juin 2024 (10 réponses)	5 septembre 2024 (13 réponses)	28 novembre 2024 (12 réponses)	13 février 2025 (9 réponses)	4 rencontres 2024-2025 (44 réponses)
Taux de satisfaction 2024-2025	85 %	87 %	88 %	83 %	86 %

Les membres qui donnaient une note de 7/10 ou moins étaient invités à préciser le(s)quel(s) des éléments, caractérisant normalement une rencontre satisfaisante, étai(en)t à améliorer. Le tableau 12 présente les éléments à améliorer pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres.

Tableau 12 – Éléments à améliorer pour que les rencontres soient satisfaisantes en 2025-2026

Éléments à améliorer	4 juin 2025	11 septembre 2025 (2 réponses)	10 décembre 2025	12 février 2026	4 rencontres 2025-2026 (2 réponses)
La qualité des documents présentés et du partage d'informations					
La structure de l'ordre du jour et le respect de son contenu					
La clarté des explications sur la façon dont les membres peuvent intervenir à la table					
L'atmosphère de respect et de convivialité dans le déroulement de la rencontre et des discussions					
Le temps alloué aux échanges pour que tous puissent s'exprimer					
Autres		2*			2

* Autres éléments à améliorer, justifiant une note de 7/10 ou moins :

- Rencontre trop longue, considérant la période de déplacement requise pour participer à la rencontre
- Le processus créatif et participatif de la rencontre précédente n'a pas été poursuivi, en vue de l'élaboration d'enjeux finaux et d'un plan d'action conséquent afin que les membres de la table se les approprient et puissent en débattre avant son adoption

Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2025-2026

Lors du bilan de fin d'année, il a été demandé aux délégués de s'autoévaluer concernant les responsabilités qu'ils ont en tant que membres de la TGIRT. Le tableau 13 ci-dessous présente la moyenne des notes que les répondants se sont attribuées pour chacune des responsabilités que les délégués ont à la TGIRT. À titre de comparaison, les moyennes des notes que les répondants se sont attribuées pour les trois années précédentes sont indiquées dans les colonnes de droite.

Tableau 13 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2025-2026

Responsabilités des délégués	Note sur 5 En 2025-2026 (moyenne pour 8 réponses)	Note sur 5 En 2024-2025 (moyenne pour 9 réponses)	Note sur 5 En 2023-2024 (moyenne pour 8 réponses)	Note sur 5 En 2022-2023 (moyenne pour 6 réponses)
Bien connaître la réalité et les enjeux régionaux	4,1	4,3	3,0	4,0
Bien connaître la réalité et les enjeux des personnes ou organismes que vous représentez	4,9	4,8	3,8	4,5
Communiquer les commentaires reçus des personnes ou organismes que vous représentez	4,4	4,3	3,5	4,2
Informar les personnes ou organismes que vous représentez des travaux de la TGIRT	4,3	4,1	3,6	4,2
Assurer la fluidité des travaux de la TGIRT	4,1	4,2	3,5	3,7
Participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement des rencontres	4,9	4,6	3,8	4,2
Moyenne	4,4	4,4	3,5	4,1

Constats découlant des sondages de satisfaction réalisés à la TGIRT

Forces identifiées par les membres :

- **Participation active aux discussions** : Les partenaires estiment que les rencontres permettent à chacun de s'exprimer et de contribuer aux réflexions collectives. Les échanges sont jugés pertinents et productifs.
- **Qualité de la préparation des rencontres** : L'organisation des rencontres et la préparation des documents de travail sont appréciées des membres, ce qui facilite leur participation aux discussions.
- **Pertinence des ateliers et des sujets abordés** : Les ateliers réalisés au cours de l'année, notamment sur la priorisation des objectifs et les changements climatiques, ont été jugés utiles et adaptés aux besoins des participants.
- **Qualité du transfert de connaissances** : Les efforts de vulgarisation permettent aux membres de mieux comprendre les enjeux abordés, même lorsque ceux-ci comportent une importante composante technique.
- **Projets mobilisateurs** : Des initiatives comme le développement de l'outil de modélisation 3D du territoire continuent d'être perçues comme des projets porteurs favorisant la compréhension des enjeux d'aménagement forestier.

Défis soulevés par les partenaires :

- **Priorisation des projets dans un contexte financier limité** : Plusieurs membres soulignent la difficulté de déterminer les projets à privilégier lorsque les ressources financières disponibles sont restreintes.
- **Maintien du focus sur la planification forestière** : Certains partenaires observent qu'il demeure parfois difficile de concentrer les discussions sur les enjeux directement liés à la planification forestière régionale, alors que des préoccupations de portée provinciale reviennent régulièrement dans les échanges.
- **Cloisonnement entre les différents secteurs gouvernementaux** : Des membres mentionnent que les approches sectorielles des ministères responsables de la forêt, de la faune, de l'environnement ou du territoire peuvent parfois compliquer la prise en compte d'une vision intégrée du territoire et de ses multiples usages.

Constats de l'organisme responsable concernant le respect des règles de fonctionnement de la TGIRT

- Les règles de fonctionnement de la TGIRT ont été bien respectées de façon générale en 2025-2026.

Autres constats de l'organisme responsable

Forces identifiées par l'organisme responsable :

- **Planification structurée des travaux** : L'adoption d'un plan d'action sur deux ans constitue un outil efficace pour orienter les travaux de la TGIRT et assurer un suivi plus cohérent des priorités à moyen terme.
- **Renouvellement des membres** : Le renouvellement de plusieurs représentants a permis d'apporter de nouvelles perspectives aux discussions, tout en nécessitant un accompagnement accru afin de favoriser l'intégration des nouveaux membres.

Défis observés par l'organisme responsable :

- **Participation en légère diminution** : Bien que la participation demeure satisfaisante, une baisse du taux de présence a été observée par rapport aux années précédentes.
- **Capacité limitée à faire avancer plusieurs comités simultanément** : La charge de travail associée à l'animation et au suivi des comités de travail demeure importante, tant pour les membres impliqués que pour la coordination de la TGIRT.
- **Absence de visites terrain** : Malgré l'intérêt manifesté à plusieurs reprises pour ce type d'activité, aucune visite terrain n'a été réalisée au cours de l'année. Ces activités pourraient pourtant contribuer à une meilleure compréhension commune des enjeux discutés.

6.2 Recommandations pour le fonctionnement de la TGIRT

En réponse au bilan du fonctionnement de la TGIRT, l'organisme responsable recommande de :

- **Accompagner activement les nouveaux membres** : Mettre en place des mécanismes favorisant leur intégration rapide, notamment par la transmission d'information sur le mandat de la TGIRT, les dossiers en cours et les travaux réalisés antérieurement.
- **Poursuivre les efforts visant à alléger le fonctionnement des comités de travail** : Continuer à simplifier la coordination, les suivis et les outils de travail afin de permettre aux membres de consacrer davantage de temps aux discussions de fond et aux enjeux techniques.
- **Encourager l'organisation de visites terrain** : Inviter les membres à proposer des sites ou des thématiques de visite susceptibles d'enrichir les échanges et de favoriser une compréhension concrète des enjeux d'aménagement forestier.
- **Maintenir le focus des travaux sur les enjeux régionaux de planification forestière** : Poursuivre les efforts visant à recentrer les discussions sur les responsabilités et le mandat de la TGIRT, tout en assurant une prise en compte adéquate des préoccupations exprimées par les partenaires.

Conclusion

L'année 2025-2026 a été marquée par la poursuite des travaux de concertation de la TGIRT Chaudière-Appalaches dans un contexte d'évolution des enjeux forestiers et de réflexion sur l'avenir du régime forestier québécois. Malgré les défis liés à la disponibilité des ressources et à la complexité croissante de certains dossiers, les partenaires ont maintenu leur engagement envers une gestion intégrée et concertée de la forêt publique régionale.

L'adoption du Plan d'action 2025-2027 a permis de structurer les travaux autour de priorités communes et de faire progresser plusieurs dossiers importants, notamment ceux liés à la qualité des chemins multiusages, à la protection des peuplements à haute valeur écologique, à la protection du frêne noir comme élément d'importance culturelle pour la Nation W8banaki, à la conciliation des activités acéricoles et des habitats fauniques, ainsi qu'à l'intégration des changements climatiques dans la planification forestière.

L'année a également permis de poursuivre l'acquisition et le transfert de connaissances grâce aux présentations thématiques, aux projets d'acquisition de connaissances et au développement de l'outil de visualisation 3D Géosylva, une initiative novatrice qui contribue à rendre les enjeux forestiers plus accessibles et à améliorer la participation aux processus de consultation.

Les travaux réalisés démontrent une fois de plus la pertinence de la TGIRT comme lieu d'échange, de collaboration et de recherche de solutions adaptées aux réalités régionales. Dans un contexte où les attentes envers la forêt publique sont nombreuses et parfois divergentes, la concertation demeure un levier essentiel pour favoriser une compréhension commune des enjeux et soutenir une prise de décision éclairée.

La prochaine année permettra de poursuivre les travaux amorcés, de consolider les acquis et de transformer les réflexions en recommandations concrètes pour la planification forestière. La TGIRT entend ainsi continuer à contribuer à une gestion durable de la forêt publique de Chaudière-Appalaches, au bénéfice des collectivités actuelles et futures.

Acronymes

AF2R :	Association forestière des deux rives
AMVAP :	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CERFO :	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie
CIMMI :	Centre en imagerie numérique et en médias interactifs
COBARIC :	Comité de bassin versant de la rivière Chaudière
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
DGFo :	Direction de la gestion des forêts (direction du MRNF)
DGSC :	Direction générale du secteur central (direction du MRNF)
EPC :	Éclaircie précommerciale
FFQ :	Fondation de la faune du Québec
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LADTF :	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ancien nom du MRNF)
MHI :	Milieu humide d'intérêt
MHU :	Mesure d'harmonisation des usages
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
OBV :	Organisme de bassin versant
OLA :	Objectif local d'aménagement
PAC :	Projet d'acquisition de connaissances
PADF :	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFIO :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAP :	Potentiel acéricole à prioriser
PRAN(A) :	Programmation annuelle des activités de récolte (autorisée)
PRAU :	Permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
SIP :	Secteur d'intervention potentiel
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA :	Unité d'aménagement

Glossaire

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et de représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégataire désignée

MRC à qui le ministre des Ressources naturelles et des Forêts confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC délégataire désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le MRNF ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'un groupe d'intérêt, pour représenter les utilisateurs de son groupe aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MRNF, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MRNF en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MRNF afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT

Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2025-2026

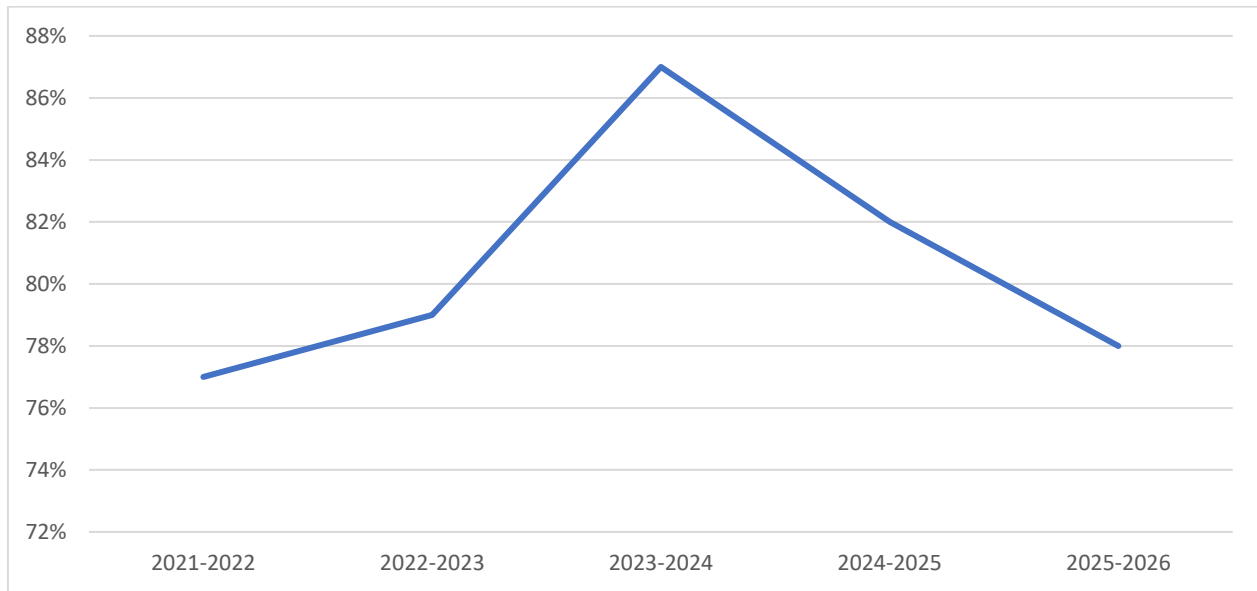
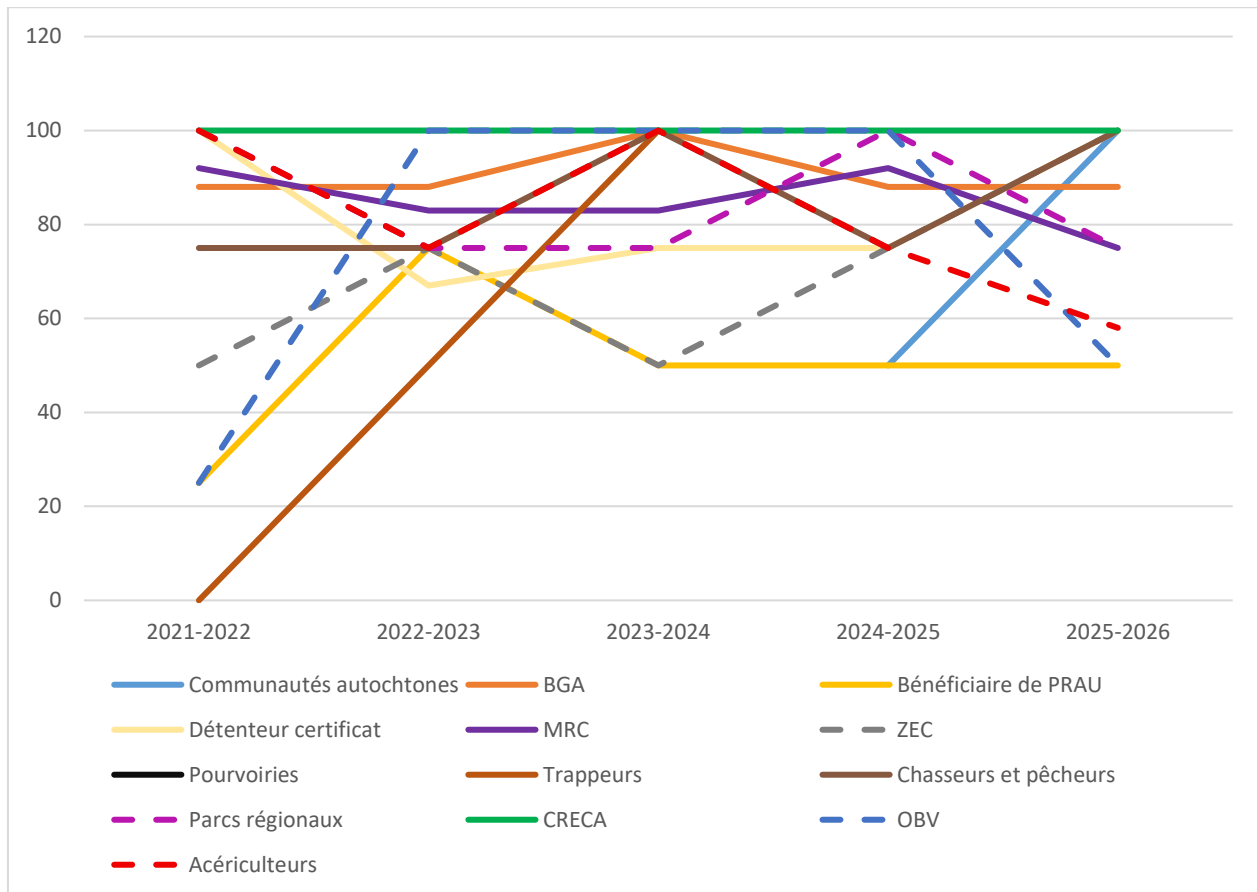


Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2025-2026



Annexe B – Identification des consultations publiques PAFI réalisées

D'après la page web *Aménagement forestier en Chaudière-Appalaches* (disponible ici : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/chaudiere-appalaches>) du gouvernement du Québec :

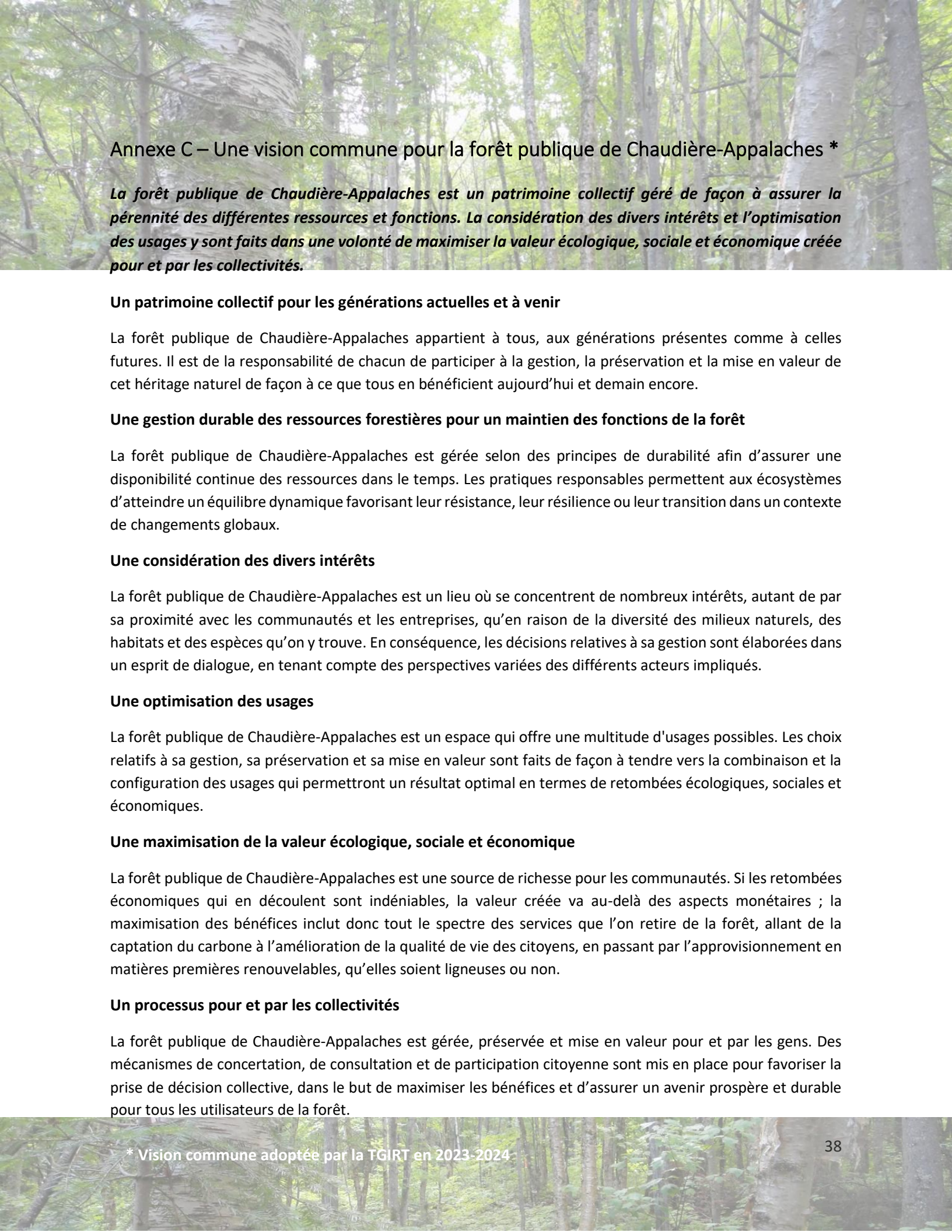
Tous les plans d'aménagement forestier intégré sont soumis à une consultation publique durant laquelle les citoyens et citoyennes ainsi que les organismes peuvent exprimer leur avis sur les projets envisagés dans la région. Les plans d'aménagements spéciaux sont également soumis à une consultation publique lorsque le ou la ministre estime que leur mise en application est non urgente.

Un rapport de suivi des commentaires précisant les suites que le gouvernement entend leur donner est publié après chaque consultation. Le rapport de suivi d'un PAFIO ou d'un plan d'aménagement spécial inclut le lien donnant accès à la carte de la consultation.

Tableau 14 – Identification des consultations publiques PAFI réalisées en 2025-2026

Type de consultation	Période	Disponibilité du rapport de suivi
Consultation publique portant sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)	29 septembre au 24 octobre 2025	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/chaudiere-appalaches ⁴

⁴ Au moment de finaliser le Rapport annuel de la TGIRT 2025-2026, le rapport de suivi de la consultation publique était sur le point d'être déposé sur cette page web.

A background image of a dense forest with tall, thin trees and green foliage, slightly blurred to provide a natural setting for the text.

Annexe C – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches *

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un patrimoine collectif géré de façon à assurer la pérennité des différentes ressources et fonctions. La considération des divers intérêts et l'optimisation des usages y sont faits dans une volonté de maximiser la valeur écologique, sociale et économique créée pour et par les collectivités.

Un patrimoine collectif pour les générations actuelles et à venir

La forêt publique de Chaudière-Appalaches appartient à tous, aux générations présentes comme à celles futures. Il est de la responsabilité de chacun de participer à la gestion, la préservation et la mise en valeur de cet héritage naturel de façon à ce que tous en bénéficient aujourd'hui et demain encore.

Une gestion durable des ressources forestières pour un maintien des fonctions de la forêt

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée selon des principes de durabilité afin d'assurer une disponibilité continue des ressources dans le temps. Les pratiques responsables permettent aux écosystèmes d'atteindre un équilibre dynamique favorisant leur résistance, leur résilience ou leur transition dans un contexte de changements globaux.

Une considération des divers intérêts

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un lieu où se concentrent de nombreux intérêts, autant de par sa proximité avec les communautés et les entreprises, qu'en raison de la diversité des milieux naturels, des habitats et des espèces qu'on y trouve. En conséquence, les décisions relatives à sa gestion sont élaborées dans un esprit de dialogue, en tenant compte des perspectives variées des différents acteurs impliqués.

Une optimisation des usages

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un espace qui offre une multitude d'usages possibles. Les choix relatifs à sa gestion, sa préservation et sa mise en valeur sont faits de façon à tendre vers la combinaison et la configuration des usages qui permettront un résultat optimal en termes de retombées écologiques, sociales et économiques.

Une maximisation de la valeur écologique, sociale et économique

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est une source de richesse pour les communautés. Si les retombées économiques qui en découlent sont indéniables, la valeur créée va au-delà des aspects monétaires ; la maximisation des bénéfices inclut donc tout le spectre des services que l'on retire de la forêt, allant de la captation du carbone à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en passant par l'approvisionnement en matières premières renouvelables, qu'elles soient ligneuses ou non.

Un processus pour et par les collectivités

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée, préservée et mise en valeur pour et par les gens. Des mécanismes de concertation, de consultation et de participation citoyenne sont mis en place pour favoriser la prise de décision collective, dans le but de maximiser les bénéfices et d'assurer un avenir prospère et durable pour tous les utilisateurs de la forêt.